

déterminer leur avenir sans intervention de l'extérieur. Enfin, ils ont réitéré leur appui aux pays du Commonwealth tels le Belize, Chypre et la Guyane, dont les structures sociales sont menacées par des problèmes particuliers.

Les chefs de gouvernement ont aussi pris fermement position contre le protectionnisme et se sont déclarés en faveur d'une réunion ministérielle du GATT en 1982. Ils ont reconnu la contribution apportée au développement économique par les organisations multilatérales, tout en soulignant que celles-ci devraient se montrer sensibles aux considérations politiques nationales dans l'élaboration de leurs politiques opérationnelles.

Pour ce qui est des secteurs de l'énergie et de l'alimentation, les chefs de gouvernement ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts, aux niveaux tant multilatéral que bilatéral, de manière à accroître la productivité et à améliorer la répartition des ressources. Ils ont accueilli avec satisfaction la décision du gouvernement canadien de créer un centre international pour la mise en valeur des océans et d'instituer un programme de formation des agents de vulgarisation agricole qui reflète le rôle important joué par les femmes dans la production agricole.

Enfin, les chefs de gouvernement ont convenu d'instituer une section des droits de l'homme au sein du secrétariat du Commonwealth, initiative que le Canada a vigoureusement appuyée.

Réunions ministérielles

Il est d'usage que les ministres des Finances du Commonwealth se réunissent avant les assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI afin de se pencher sur les problèmes économiques mondiaux et d'étudier certaines questions d'ordre pratique liées à la coopération au sein du Commonwealth. Réunis en juillet, les ministres ont adopté un profil de planification triennale qui permettra de consolider la base financière du FCCT, et recommandé que celui-ci soit soumis aux chefs de gouvernement à leur réunion d'octobre, où il a été dûment approuvé. Les ministres ont également adopté une autre proposition, elle aussi approuvée par les chefs de gouvernement, visant à assurer la stabilité financière du FCCT et à mieux faire connaître le Commonwealth: il s'agit de l'émission, tous les cinq ans à compter de 1983, d'un timbre spécial à l'occasion du Jour du Commonwealth. Les recettes tirées de la vente de ce timbre seront versées dans la réserve opérationnelle du FCCT.

Les ministres de l'Agriculture et de la Santé, qui se sont réunis séparément, ont, eux aussi, déterminé les secteurs où il y a lieu d'intensifier la coopération au sein du Commonwealth, à savoir les trois secteurs suivants: diffusion de l'information, programmes visant la santé publique, et mobilisation des ressources et des compétences en vue de venir en aide aux membres en développement dans les domaines de la production alimentaire et du développement rural.